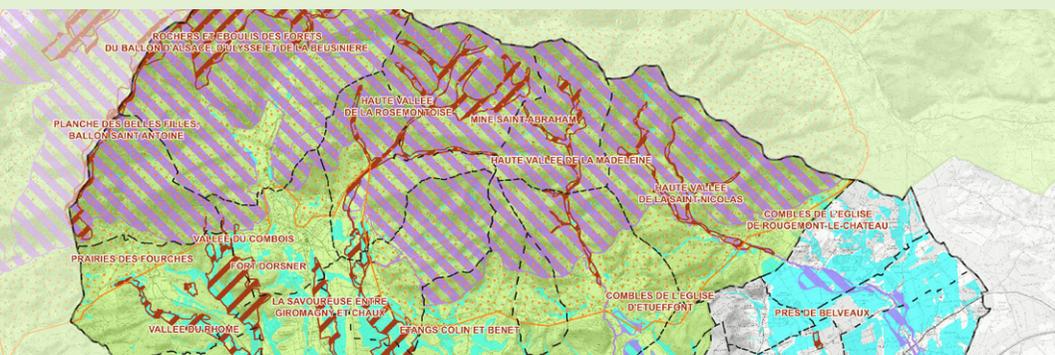


Les milieux naturels

L'état initial de l'environnement permet de dresser un inventaire des ressources disponibles sur le territoire et des pressions exercées sur celles-ci.

Établir un état des lieux du patrimoine naturel et du fonctionnement écologique des écosystèmes améliore la connaissance des milieux et des espèces sur la CCVS et pose les enjeux en matière de protection et de risque de dégradation, voire de perte de biodiversité.

Il s'agit d'un outil d'aide à la décision pour la collectivité afin d'opter pour un scénario de développement vertueux, aux incidences sur les milieux les plus faibles possibles. Il est même possible d'améliorer la situation en intégrant dans le PLUi certaines mesures.



Un patrimoine naturel exceptionnel

Le territoire de la CCVS comprend 15 périmètres de protection sur son territoire (dont 6 sites Natura 2000) et 24 périmètres d'inventaires (Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique - Znieff - de type 1 et 2).

Le patrimoine naturel se répartit entre les paysages ouverts et semi-ouverts des fonds de vallées et du piémont, les boisements des versants, et jusqu'aux chaumes du Ballon d'Alsace. Des secteurs à forte naturalité sont conservés, dans un contexte dominé par les activités agricoles et sylvicoles. Leur délimitation s'est faite selon des critères de patrimonialité et de rareté des habitats naturels et/ou des espèces, à l'échelle européenne, nationale ou régionale.

Une couverture importante du territoire par le réseau Natura 2000

Parmi les périmètres d'inventaires et de protection du patrimoine naturel, on peut distinguer :

- des périmètres de protection réglementaire : la réserve naturelle nationale des Ballons Comtois et un site classé en APPB (arrêté préfectoral de protection de biotope) ;
- des périmètres de protection par la maîtrise foncière : les espaces naturels sensibles du département de Belfort (lande du Ménard, étangs du Malsaucy et de la Véronne, étang Colin, zone humide de l'étang Boigeol) et un site du conservatoire des espaces naturels (forêt de Lamadeleine) ;
- des périmètres de protection par voie contractuelle : le réseau Natura 2000 qui couvre plus de 5740 ha du territoire de la CCVS (Étangs et vallées du Territoire de Belfort, Forêts et ruisseaux du piémont vosgien, Réserve naturelle nationale des Ballons Comtois, Forêts, landes et marais des Ballons d'Alsace et de Servance) ;
- des périmètres d'inventaires : les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (Znieff), une zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO), un pré-inventaire de zones humides potentielles du Territoire de Belfort.

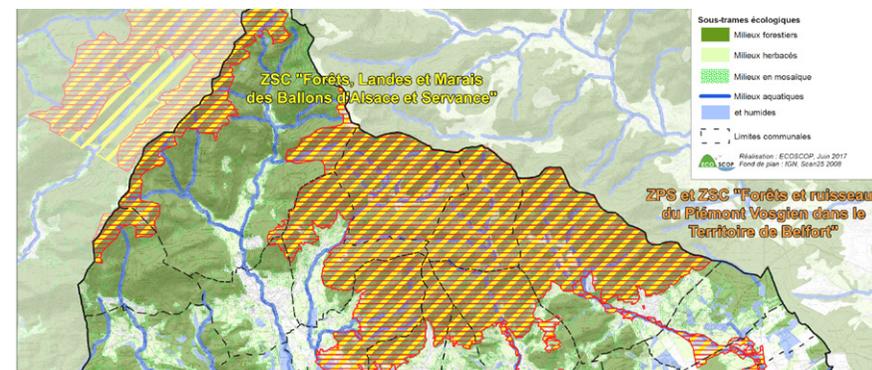
À gauche : Carte des périmètres d'inventaires des milieux naturels (Ecoscop) /
Milieux aquatiques sur le territoire de la CCVS (Ecoscop).

Des habitats forestiers dominants et un caractère montagnard

- les boisements mésophiles à dominante feuillue : boisements mixtes, dominés par le Hêtre ou plus rarement le Chêne pédonculé. La présence d'essences résineuses (Sapin, Epicéa) traduit le caractère montagnard des formations forestières ;
- les boisements de fond de vallée : ils représentent moins de 1 % des milieux forestiers et sont localisés le long des petits cours d'eau. Ils se caractérisent par la dominance d'espèces hygrophiles comme l'Aulne glutineux ou les Saules ;
- les plantations de résineux : ces formations artificielles sont dominées par l'Epicéa, qui forme souvent des faciès monospécifiques typiques ;
- les landes : habitats intermédiaires entre le milieu ouvert et la forêt. Ces groupements sont dominés par des espèces arbustives (Genêt à balais) ou des chaméphytes (Callune, Myrtille, etc.).

Des milieux ouverts largement dominés par les prairies

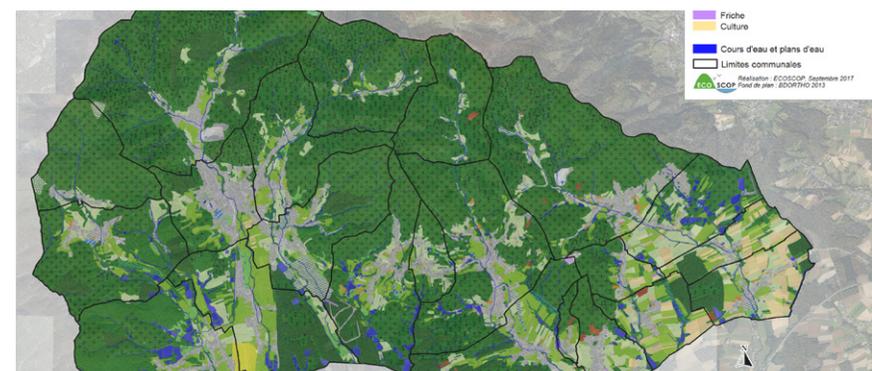
- les prairies et pâtures mésophiles : Il s'agit des milieux ouverts les plus répandus au sein du territoire puisqu'ils représentent environ 2 600 ha (74 % des milieux ouverts) ;
- les pâtures et pelouses de montagne : ces prairies pâturées ne représentent que 2 % des milieux ouverts. On les observe uniquement au-dessus de 1 000 m ;
- les pelouses sèches : cet habitat ouvert a été essentiellement observé sur les terrains de l'aérodrome de Chaux. Des pelouses sont également présentes sur les versants thermophiles à Rougemont-le-Château ou à Chaux (pelouse à Nard raide) ;
- les milieux humides : ces milieux concernent environ 10 % des milieux ouverts et sont surtout représentés par les prairies de fauche hygrophiles à méso-hygrophiles et les pâtures humides ;
- les milieux artificiels ou anthropiques (cultures, friches) : ces milieux représentent un peu plus de 10 % des milieux ouverts.



Réseau Natura 2000 (Ecoscop).



Milieux agro-pastoraux (Ecoscop).



Cartographie simplifiée des habitats (Ecoscop).

Une très forte densité des milieux liés à l'eau

Les milieux aquatiques correspondent essentiellement aux étangs et aux cours d'eau.

Les étangs représentent un peu plus de 2 % de la surface totale du territoire. Ils sont particulièrement nombreux sur certaines communes (Lachapelle-sous-Chaux, Grosmagny, Leval). Ils sont généralement artificiels mais peuvent cependant présenter un intérêt écologique fort pour la flore, en particulier en période d'assec.

Les cours d'eau présentent des caractéristiques très différentes selon leur localisation. Ainsi, les ruisseaux du nord, provenant des versants du Ballon d'Alsace, montrent un débit rapide et un écoulement typique des cours d'eau montagneux. Les cours d'eau situés plus au sud présentent un débit plus lent et un écoulement moins accidenté. L'Aulne est l'essence principale qui compose les ripisylves. Plus en amont, dans les secteurs montagneux, il est accompagné d'Érable et de Charme tandis que l'on observe davantage de Frêne et de Saules plus en aval. La qualité des ripisylves présente généralement une dégradation à l'approche des zones bâties.

Une faune diversifiée et remarquable

Les mammifères (44 espèces) : outre les chauves-souris, les espèces les plus remarquables (Lynx et Chat sauvage) sont inféodées aux forêts évoluées.

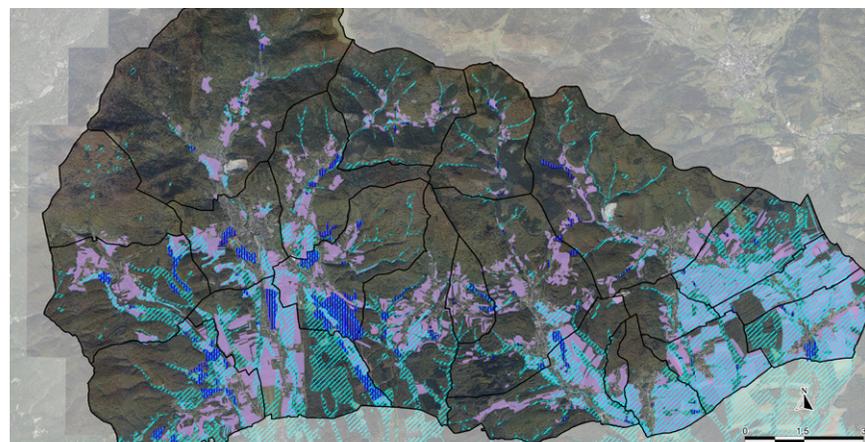
Les enjeux sont forts pour l'ensemble des chiroptères qui sont particulièrement sensibles aux défrichements et à l'arrachage d'arbres à cavité.

Les enjeux concernant les espèces des milieux humides (Crossope, Putois, Murin de Daubenton) sont forts également.

Les amphibiens (13 espèces) : les enjeux sont globalement forts. Ils se répartissent entre les zones humides qui accueillent les sites de reproduction, les boisements qui constituent l'essentiel des habitats de la phase terrestre, et les milieux qui les relient.



La Madeleine à Étuefont et Milieux aquatiques (Ecoscop).



Zones Humides avérées et potentielles (Ecoscop).



Sonneur à ventre jaune (© Centre-France) et Hérisson d'Europe (© R. Pellion).

Les reptiles (7 espèces) : les enjeux sont modérés pour les espèces les plus communes (Lézard des murailles, Orvet). Les autres espèces étant plus spécialisées (milieux secs pour la Coronelle et le Lézard vert, milieux montagnards pour le Lézard vivipare), les enjeux sont globalement forts mais l'intensité varie en fonction de la localisation.

Les oiseaux (189 espèces) : des enjeux forts existent pour les espèces nicheuses des milieux semi-ouverts et ouverts (Pie-grièche écorcheur, Pie-grièche grise, Chevêche d'Athéna, Moineau Friquet, Tarier des prés) qui dépendent du caractère humide et de la présence d'éléments naturels de type haies, arbres isolés, friches. Les enjeux concernant les espèces inféodées aux milieux aquatiques et forestiers sont variables.

Les insectes (177 espèces) : les enjeux forts concernant ce groupe sont liés aux espèces prairiales à caractère humide (Cuivré des marais, Damier de la succise), ainsi qu'aux espèces associées aux haies et aux lisières comme le Cuivré mauvin ou la Bacchante. Des enjeux modérés existent vis à vis des espèces inféodées aux milieux thermophiles (Gomphocère tacheté, Criquet rouge-queue).

D'autres groupes faunistiques présentent des espèces protégées et/ou d'intérêt patrimonial : il s'agit de l'ichtyofaune (poissons) et des crustacées. Parmi les espèces d'intérêt de poissons, sont comprises des espèces d'eaux vives (Chabot, Lamproie de Planer, Truite commune, Truite de rivière) et des espèces d'eaux calmes (Brochet, Loche de rivière, Loche d'étang). L'Ecrevisse à pattes blanches, crustacé très rare, est inféodée aux eaux froides et vives des torrents et ruisseaux.



Huppe fasciée (© C. Fosserat) et *Lézard vert occidental* (© Deric).

Groupe d'espèces	Nombre d'espèces connues	Dont espèces protégées	Dont espèces patrimoniales	Dont espèces menacées
Amphibiens	13	11	11	6
Reptiles	7	7	7	1
Orthoptères	43	0	9	9
Odonates	52	1	21	21
Lépidoptères	82	5	14	13
Mammifères	44	19	23	14
Avifaune	189	142	96	85
Poissons	23	7	8	7
Crustacés	2	1	1	1
Flore	NE	26	74	66
	455	219	263	222

Synthèse de la connaissance naturaliste – données postérieures à 2000 (Ecoscop).



Leucorrhine douteuse (© C. Fischer) et *Murin de Bechstein* (© F. Schwaab).

Un fonctionnement écologique du territoire de la CCVS de très bonne qualité

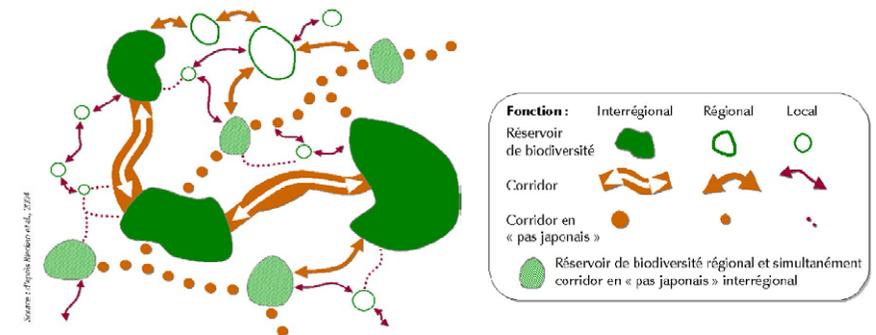
L'ensemble du territoire de la CCVS est concerné par des éléments du fonctionnement écologique d'importance locale, régionale ou interdépartementale (en liaison avec les corridors haut-rhinois et saônois). En prenant en compte les éléments de la Trame Verte et Bleue du SCoT du Territoire de Belfort, le fonctionnement écologique du territoire de la CCVS est de très bonne qualité, au vu de la qualité du maillage de la trame verte (réservoirs de biodiversité nombreux, réseau de haies et de milieux naturels peu fragmentés) et bleue (nombreux cours d'eau, zones humides attenantes conservées). Peu d'éléments fragmentant significatifs sont identifiés sur le territoire, ce qui va dans le sens d'un fonctionnement écologique peu dégradé qu'il convient de conserver.

Les principaux enjeux du territoire sont surtout liés à :

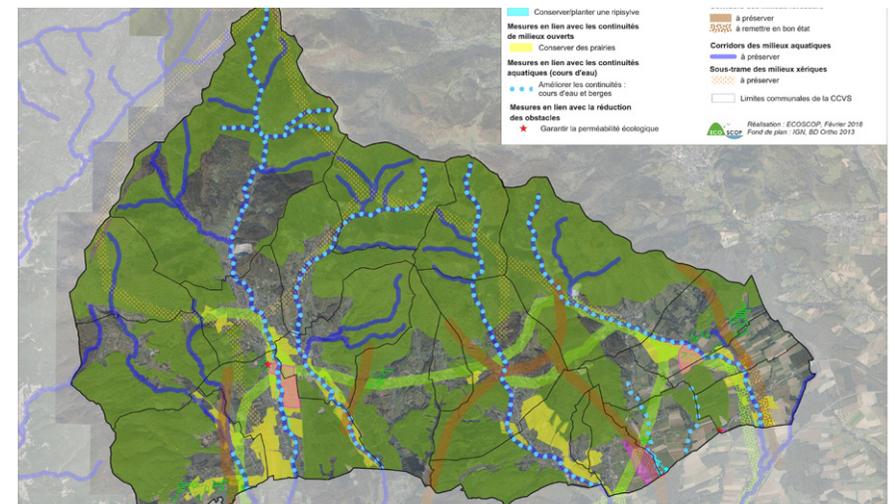
- L'ensemble des vastes zones forestières du massif vosgien, à savoir les réservoirs de biodiversité définis sur la base des périmètres Natura 2000.
- Les vallées de la Madeleine et de la Saint-Nicolas, réservoirs de biodiversité mais aussi corridors prairiaux, aquatiques et rivulaires importants entre les têtes de bassin et le reste du réseau hydrographique, entre le nord et le sud du département, mais aussi avec les territoires limitrophes.
- La vallée de la Savoureuse, corridor déterminant dont la largeur est limitée par les aménagements dans une grande partie du lit majeur (ce qui n'est pas le cas sur le territoire de la CCVS).
- Le maillage des corridors forestiers empruntant les principaux boisements pour prévenir l'isolement possible à terme de certains massifs et assurer la libre circulation de la faune forestière du nord au sud et de l'est à l'ouest, en tenant compte des infrastructures et des espaces urbanisés.



Milieux forestiers et prairiaux, participants au fonctionnement écologique du territoire (Ecoscop).



Les différentes échelles des réseaux écologiques.



Cartographie de la Trame Verte et Bleue (Ecoscop).

Un territoire à fort enjeu en matière d'habitats naturels, de biodiversité et de fonctionnement écologique

Le territoire de la CCVS présente un fort intérêt en termes d'habitats naturels, de biodiversité faunistique et floristique et de fonctionnement écologique. L'intérêt écologique est établi selon les caractéristiques physiques (occupation du sol, hygrométrie, présence ou non d'éléments naturels...), qui déterminent le potentiel d'accueil pour la biodiversité.

Les enjeux liés aux milieux naturels sur le territoire sont définis tels que :

- Les secteurs à **enjeux très faibles*** sont constitués de milieux peu favorables à la biodiversité (cultures annuelles). Ces milieux, dépourvus d'éléments naturels tels que des haies ou des bosquets présentent très peu d'intérêt à cause des pratiques intensives de l'agriculture.
* environ 0,1 % du territoire (hors milieux urbanisés)
- Les **enjeux faibles*** sont surtout localisés en zones péri-villageoises. Ils ont été désignés pour diverses raisons : prairies sans éléments arborés, espaces peu ou pas insérés dans un maillage favorable au fonctionnement écologique local ou régional, proximité de sources de dérangement de la faune, pratiques agricoles intensives...
* environ 1 % du territoire
- Les **enjeux moyens*** sont attribués à la fois à des milieux semi-ouverts (prairies de fauche ou de pâture) essentiellement péri-villageois, et à l'ensemble des massifs boisés qui couvrent approximativement 75 % du territoire (des boisements patrimoniaux font partie de cette masse boisée et sont à enjeux forts mais l'urbanisation atteint rarement ces milieux ; si cela s'avère être le cas, des analyses plus fines seront réalisées).
* environ 70 % du territoire
- Les **enjeux forts*** ont été définis pour des milieux naturels présentant des potentialités en tant que réservoirs de biodiversité locaux ou régionaux (milieux semi-ouverts, milieux relais intra-villageois...), pour leur rôle de corridors écologiques (réseaux de haies, abords des cours d'eau...) ou bien encore selon leur intégration au sein d'une mosaïque d'habitats.
* environ 16 % du territoire
- Les **enjeux majeurs*** correspondent à des milieux naturels présentant un intérêt de conservation très élevé pour la biodiversité, à savoir les milieux comprenant des habitats humides (forestiers et prairiaux), les milieux xériques (pelouses sèches de Chaux) ou bien encore les chaumes d'altitude.
* environ 4 % du territoire



Milieux cultivés (Ecoscop).

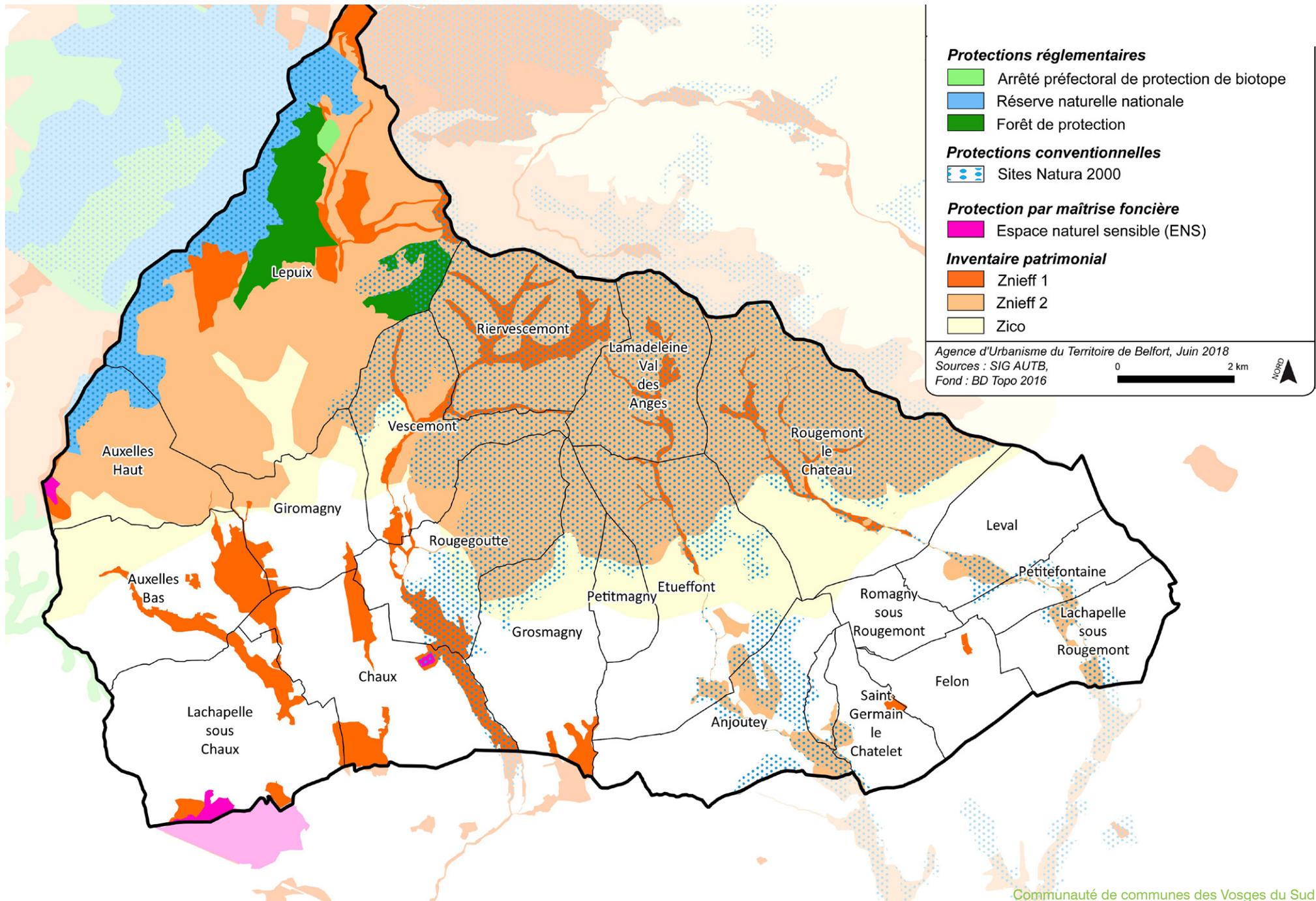


Prairies de fauche et pâturages (Ecoscop).



Milieux aquatiques et humides (Ecoscop).

Les milieux naturels



Les milieux naturels

ATOUTS



- Des milieux naturels remarquables sur le massif et dans les vallées (zones humides, prairies).
- Une couverture importante du territoire par le réseau Natura 2000 et la présence de Znieff.
- Des secteurs à forte naturalité et encore bien préservés.
- Une forte densité des milieux liés à l'eau (étangs et cours d'eau).
- Une faune remarquable : 455 espèces connues dont 219 espèces protégées et 263 espèces patrimoniales.
- Un fonctionnement écologique du territoire de la CCVS de très bonne qualité.

FAIBLESSES

- Les ripisylves qui présentent une dégradation à l'approche des secteurs urbanisés.
- L'évolution des milieux ouverts vers les stades forestiers et la fermeture des milieux.



OPPORTUNITÉS

- Des corridors écologiques à améliorer (plantation de haies et de ripisylves, amélioration des continuités des cours d'eau).



POINTS DE VIGILANCE

- Présence d'espèces faunistiques menacées sur le territoire de la CCVS (222 espèces).
- Préservation des continuités écologiques dans les secteurs sous pression urbaine.

PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIÉS

- La préservation des **vastes zones forestières** du massif vosgien et des **réservoirs de biodiversité** (Znieff, APPB, sites Natura 2000).
- La préservation des **milieux semi-ouverts et ouverts** d'intérêt (prairies de fauches et pâtures), des **milieux xériques** (pelouses sèches de Chaux) et des **chaumes d'altitude**.
- La préservation des **milieux comprenant des habitats humides** (forestiers et prairiaux) qui accueillent de nombreuses espèces faunistiques et floristiques.
- La conservation des **éléments naturels** (haies, arbres isolés, arbres à cavités, friches) qui présentent un intérêt en termes d'**habitats** ou de **fonctionnement écologique**.
- La préservation des **corridors prairiaux, aquatiques et rivulaires** au sein de la CCVS, mais aussi avec les territoires limitrophes.

